

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 15/01/2018

Reçu en préfecture le 15/01/2018

Affiché le

ID : 065-246500573-20180109-2018_7-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2018-7

Séance du 9 janvier 2018

Référence écriture délib :
PC/CS/CS

Nombre de membres en exercice :
64
Qui ont pris part à la délibération :
54
Dont 9 procurations
Votes pour : 54
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation :
2 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (45) : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, MOUNIQ Jean, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, ROTGE Gilbert, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-Josée, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, GAY Eric, LACAZE Noel, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, NARS Aline, POME Maryse, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votants : PEFONTAN Marie-Madeleine, FAUGERE Bernard, DUPOUY Marie-France, SERMET André

Titulaires absents (10) : CHATILLON Frédérick, BORDE Michel, BRUN Jean, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique.

Procurations (9) :

- MUR Raymond à Nadine DESMARAIS
- MALERE Hélène à DUBARRY Jean-Bertrand
- GAILHARD Christophe à ANGLADE Jean-Louis
- SOLANA Michel à FINES Frédéric
- ROBIN Isabelle à ESTRADE Pierre
- PENE Roland à BAZERQUE Albert
- FORGUE Pierre à POME Maryse
- MIR Jean-Henri à MIR André
- ROCA Jacques à NARS Aline

OBJET : Plan de financement
acquisition – travaux du siège
social de la CCAL

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2017-116 du 20 juillet 2017, le Conseil Communautaire a autorisé le lancement de la consultation pour les travaux d'aménagements du Château Ségure à Arreau. Il rappelle le coût estimatif après étude de la maîtrise d'œuvre ainsi que le montant des aides acquises. Et, il informe les membres du Conseil que le DCE est finalisé et prêt à être envoyé à la publication.

Il rappelle également la proposition du Conseil Départemental 65 de vendre ce bâtiment pour un montant de 280 000 €.

Ainsi, dans une 2^{ème} tranche d'opération, la CCAL pourrait d'une part envisager l'acquisition du Château Ségure et engager des travaux d'accessibilité (ascenseur, aménagements extérieurs...) d'un montant estimé à 120 000 €.

Monsieur le Président indique que le plan de financement recherché pourrait être le suivant :

Coût (acquisition et travaux d'accessibilité) 400 000 € ht

Financement

-	Etat (DETR) – acquisition + travaux	244 000 €
-	Région Occitanie Méditerranée – travaux	36 000 €
-	Conseil Départemental 65 (FAR 2018)	40 000 €
-	Autofinancement	80 000 €
	SOIT	<u>400 000 € ht</u>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents le Conseil Communautaire :

- adopte le plan de financement proposé et sollicite les aides correspondantes ;
- autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches, et signer toutes pièces nécessaires à la réunion du financement utile, et au bon aboutissement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU